



CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À NEW-YORK

934 FIFTH AVENUE NEW YORK, NY 10021

le 01/06/2020

Téléphone : (212) 606-3602

Objet : PROCES VERBAL DE LA 1ER CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES 2020/2021

La séance plénière du Conseil Consulaire s'est tenue le 09/04/2020 à l'adresse suivante :

en visioconférence

Participants :

Etaient présents :

Membre de droit :

- M. DUCOURNEAU Julien, Conseiller consulaire
- M. EPELBAUM Gérard, Conseiller consulaire
- Mme LEGENDRE Anne-Claire, Chef de poste ou son représentant, Consule générale
- Mme MICHEL Annie, Conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseillère consulaire, Vice-présidente du Conseil consulaire
- M. ORTOLI Richard, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseiller consulaire
- M. PAGNI Patrick, Conseiller consulaire

Membre désigné :

- M. BENZINE Marie-Hélène, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Français du Monde - ADFE
- Mme GUEGUEN Anne-Sophie, Représentant établissement d'enseignement, FAA
- Mme GUILLANT Emmanuelle, Représentant des parents d'élèves, LFNY
- Mme GUNGOR Corinne, Représentant établissement d'enseignement, FASP
- M. GUYOT Jean-René, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants
- M. JAUMONT Fabrice, Conseiller culturel ou son représentant, Attaché de coopération, SCAC
- M. MEGAL Steve, Représentant établissement d'enseignement, LK
- M. POURCHET Thierry, Représentant établissement d'enseignement, Directeur financier LFNY
- Mme QUIROGA Aude, Représentant établissement d'enseignement, FASP
- Mme REYNA Stéphanie, Représentant établissement d'enseignement, FASNY
- M. RIVAUD Yves, Représentant établissement d'enseignement, The Ecole
- M. SANTOS Joe, Représentant établissement d'enseignement, ISB
- Mme VOEKLER Priscille, Représentant des parents d'élèves, The Ecole

Experts :

- Mme DESALM Mireille, Représentant établissement d'enseignement, The Ecole
- Mme EPELBAUM Sylvie, Président d'une société de bienfaisance, Entraide française
- M. GUEGUEN Jean-François, Représentant établissement d'enseignement, FAA
- Mme MANISSIER Nadège, Consul-adjoint (non président du CCB), Vice-consule, CGF New York
- Mme MARTEN-PEROLIN Viviane, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires, CGF New York
- Mme MICHAUD Delphine, Représentant établissement d'enseignement, ISB
- Mme ROGER Valérie, Représentant d'autres associations de Français , Accueil New York
- Mme SYLVESTRE Clarissa, Représentant établissement d'enseignement, LFNy

Absents :

- M. BAYER Eric, Consul-adjoint (non président du CCB), Consul général adjoint
- M. BIELECKI Paul, Représentant établissement d'enseignement, LK
- M. BONARDI Laurent, Représentant établissement d'enseignement, LK
- M. BRUEL Gaëtan, Conseiller culturel ou son représentant, COCAC
- Mme ESTEY Evelyne, Représentant établissement d'enseignement, LFNy
- M. GIANNI Francis, Représentant établissement d'enseignement, FASNY
- Mme KIENZ Andrea, Représentant établissement d'enseignement, ISB
- M. PONIATOWSKI Bolek, Représentant établissement d'enseignement, The Ecole
- M. RAPHAELIAN Sébastien, Représentant établissement d'enseignement, UNIS
- M. VALLET Pascal, Représentant établissement d'enseignement, UNIS

Ont été remis aux membres du conseil consulaire les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

Première partie avant examen des dossiers individuels

Réuni sous la présidence de Mme Anne-Claire LEGENDRE, Consule générale de France à New York, le 26 mai 2020 par visioconférence, le premier conseil consulaire des bourses scolaires pour l'année 2020-2021 a été ouvert à 9h10.

La Présidente constate que le quorum est atteint et remercie tous les membres de leur présence et en rappelant le principe de la confidentialité des débats. Elle présente les mesures particulières à la tenue du conseil en visioconférence.

La Présidente poursuit par la présentation des résultats de la dernière commission nationale, du bilan de l'année 2019-2020 pour New York et du cadre réglementaire et budgétaire pour 2020-2021.

- **Bilan 2019-2020**

Année marquée par une nouvelle augmentation du budget global malgré la baisse du nombre de demandes.

Budget 2019-2020 de la circonscription : 2 808 297€ (3 265 461\$)

Nombre de boursiers : 153

Coût moyen par boursier : 18 355€

Résultat des demandes hors commission : 7 recours gracieux déposés ,2 pondérations à la hausse, 1 accord suite à rejet en conseil, 1 accord de demande tardive et 3 rejets.

Dossiers pour le 3ème trimestre 2019-2020 : 4 dossiers dont 3 demandes de révision et une nouvelle demande. Seulement deux des dossiers complets ont été transmis à l'AEFE au jour du Conseil.

- **Cadre budgétaire - résultats du dialogue de gestion**

Enveloppe de référence (base de départ pour le CCB1) = 2 411 785€ soit 2 691 724\$.

Après avoir estimé au plus juste pour chaque famille les besoins en bourse de demi-pension et en pondération, le Consulat a sollicité une enveloppe complémentaire de 362 180,85\$ soit 324 514,04€ répartis comme suit :

- 61 479,02\$ (soit 55 085,18€) d'aides complémentaires (demi-pension, transport, entretien) pour 32 familles ;
- 300 701,83\$ (soit 269 428,84€) de pondérations à la hausse pour 40 familles.

A l'issue du dialogue de gestion, le Consulat a obtenu 400 000\$ pour effectuer des aides complémentaires sur les dossiers recevables.

Des demandes tardives ont été déposées suite aux nouvelles instructions de l'AEFE relatives au Covid19, représentant 9 nouvelles demandes, dont :

- 4 Accords
- 1 Ajournement
- 4 Rejets

A noter que parmi ces demandes, plusieurs correspondent en réalité à des demandes de renouvellement non déposées pendant l'ouverture normale de la campagne.

- **Cadre réglementaire**

La Présidente rappelle le cadre réglementaire :

- aucun déplafonnement ne devrait intervenir en CCB1, les familles, estimant ne pas être en mesure de s'acquitter du reliquat, doivent se tourner d'abord vers les établissements scolaires avant un éventuel réexamen en CCB2 ;
- les établissements scolaires doivent examiner les éventuels compléments nécessaires pour les demandes de leurs personnels ;
- les pondérations à la hausse doivent être strictement limitées.

Compte tenu de la crise actuelle, les pertes de revenus présentes et à venir ont pu être prises en compte pour effectuer des pondérations à la hausse. Le Consulat s'est attaché à proposer des pondérations à la hausse en fonction de l'emploi des demandeurs qui pouvaient être susceptibles d'avoir connu une perte importante de salaire.

- **Barème**

Les seuils d'exclusion dus au patrimoine sont validés :

- Mobilier : 100 000€ soit 111 607\$
- Immobilier : 250 000 € soit 279 017\$

Ces seuils sont, partagés avec quelques autres pays, les plus élevés au monde. Ils atteignent le plafond maximal autorisé par l'AEFE.

La Présidente informe les membres sur les autres éléments pris en compte dans le calcul de la bourse :

- Taux de chancellerie : 0,896
- Indice de Parité de Pouvoir d'Achat (IPPA) : augmenté de 134 à 139 pour NY
- Quotient familial maximum (Q max, seuil d'exclusion au titre des revenus) : sans changement à 23 000 € pour tout le réseau.

- **Examen des tarifs scolaires**

Hausse des tarifs des établissements : +6,44 % en moyenne.

Les reliquats pour les familles, après plafonnement, sont particulièrement élevés au LFNY et à l'ISB.

- **Demandes reçues et instruction des dossiers par le poste**

- Le service social a ouvert la campagne dès le 16 décembre, en matinée principalement. Les rendez-vous ont eu lieu jusqu'au 27 février, mais les familles ont eu la possibilité de compléter leur dossier jusqu'au 22 mai.

- 31 rendez-vous n'ont pas été honorés, sans que le Consulat ne soit préalablement informé par les demandeurs.

- 3 déplacements ont été effectués dans les établissements pour permettre aux familles de déposer leur dossier sur place.

- Baisse du nombre de demandes reçues : 220 demandes pour 2020-2021 contre 228 l'année précédente.

La baisse du nombre de demandes résulte sans doute de l'abandon de l'obligation pour les familles non éligibles de façon certaine de présenter d'abord un dossier au Consulat avant de pouvoir demander une aide financière directement aux établissements scolaires. La Présidente a remercié les établissements de cette amélioration.

- Le taux des dossiers incomplet est particulièrement élevé (environ 33% des dossiers), parmi lesquels 14 familles qui seraient éligibles à une bourse si le dossier venait à être complété (ajournement). Le Tax Return étant une pièce essentielle à l'instruction des dossiers, le Consulat a décidé d'ajourner les dossiers en l'absence de ce document, avec régularisation possible en CCB2.

- **Examen des dossiers**

Ordre de passage : examen des dossiers par établissement, par ordre alphabétique du nom du demandeur.

Critères pour l'attribution d'une aide complémentaire :

- Pas de reconduction automatique des pondérations accordées l'année précédente
- Priorisation aux familles les plus précaires
- Proposition de dérogation au seuil du patrimoine en fonction du type de patrimoine, du montant du dépassement du seuil, de la composition familiale et de la situation financière de la famille.

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

Au terme de l'examen des dossiers, les membres ont souhaité attribuer une ou plusieurs aides complémentaires:

- 42 pondérations à la hausse ;
- 42 attributions de la demi-pension ;
- 2 attributions de la bourse transport.

Le consulat général adressera un courriel aux familles dès signature du PV, les informant de la proposition faite au niveau local. Les décisions définitives seront communiquées aux familles après la tenue de la commission nationale à Paris en septembre.

Les familles qui ne seraient pas satisfaites de la décision en premier conseil pourront demander une révision en deuxième conseil. La préparation du second conseil commencera dès le mois de juillet : les familles pourront prendre contact avec le service social pour exposer leur situation et faire valoir tout élément susceptible de justifier un réexamen de la décision prise en CCB1.

Conformément à la recommandation de l'AEFE, aucune pondération n'a été accordée aux familles des personnels des écoles. Les établissements se sont engagés à prendre en charge des compléments pour les familles modestes.

La séance est close à 14h00.